

SCRIPTA

Numéro Scripta : 797

Auteur(s) : Robert Poitevin [particulier]

Auteur(s) : Aalis Canvel, femme de Robert Poitevin [particulier]

Bénéficiaire(s) : Robert le Cat, bourgeois de Blangy [autre]

Genre d'acte : charte

Authenticité : non suspect

Datation : 1295, 3 juin

Action juridique : vente

Langue du texte : ancien français

Analyse

Vente par Robert Poitevin et sa femme, à Robert le Cat, bourgeois de Blangy, d'une pièce de terre sise à Blangy

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Laffleur de Kermaingant Pierre, *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Michel du Tréport (ordre de Saint-Benoît)*, Paris, Didot, 1880, n° CCXL, p. 273.

Texte établi d'après a

Sachent tous cheus qui sunt et qui avenir sunt que je Robert Poitevin et Aalis Canvel, fame du dit Robert, par nostre quemun assent, avons vendu ensemble a Robert le Cat, bourgois de Blangi, une pieche de terre assise en le paroisse de Blangi, joust le terre Honneré du Four, d'un costé, et le terre au dit Robert le Cat, d'autre, et aboute d'un bout a le terre Hais Canvel, et de l'autre bout a le terre Katerine Aloul ; pour lequele terre vendue, le dit Robert nous a ballié soissante sous de tournois, et nous en tenons bien apaiés ; a tenir et a pourseir en pardurauleté au dit Robert et a ses hoirs le dite terre vendue bien et en pais des ore mais, sans nul contredit ni empeechement de nous ne de nos hoirs, en rendant de che, chascun an, en pardurauleté, a le feste saint Remi, a Nichole Savari trois tournois de rente du dit Robert le Cat ou de ses hoirs. Et nous devans nommés Robert et Aalis et nos hoirs au dit Robert le Cat et a ses hoirs le devant nommée pieche de terre vendue contre tous sommes tenus a warandir et tous empeechemens a delivrer, sauves les droitures as segneurs kevetaignes, par l'abandon de tous nos biens meubles et non meubles, quel part que il porront estre trouvés. Et pour che que che soit ferme et estaule en tous tans, nous avons seelé cheste charte de nos propres seaus. Che fu fait en l'an de grace mil CC. quatre vins et quinze, le vendredi après le Trinité. Tesmoins hicheus : Berthemieu Pouchet, Willaume Morisse, Nichole Bretuel, cleric, et assés autres.